# GT du 19 décembre 2023 : déconcentration de la gestion des contrats de 6 mois et moins par les SGCD à partir du 1er janvier 2024

Déconcentration de la gestion des contrats de 6 mois et moins par les secrétariats généraux communs

---

# COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DES DDI DU 29 JUIN 2022

Création de la police unique SSA, transfert FEADER des agents MTES, le rapport social unique, la réforme des instances médicales, l'accès à la formation pour les agents en DDI.

---

# Première réunion d'échange avec Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Première réunion d'échange avec Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

# Révision des LDG « mobilité » : un seul cycle de mobilité et encore plus de fil de l'eau !

Le groupe de travail sur l'actualisation des lignes directrices de gestion (LDG) présidé par Xavier Maire, chef du

service des ressources humaines, s'est réuni le vendredi 25 mai 2022.

La CFDT était représentée par Laure Revel, Béatrice Laugraud, Jean-François Le Clanche, Bernadette Gueguen.

Pour rappel, les Lignes Directrices de Gestion, instaurées par la loi de transformation de la fonction publique, constituent le cadre de référence qui détermine la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines en lien avec la GPEEC, aussi bien en termes de mobilité que d'avancement et de promotion.

L'objectif de la réunion était de revoir les grands principes des LDG en vigueur au MASA depuis le 16 janvier 2020 (SG/SRH/SDCAR/2020-31) pour ce qui concerne la mobilité et le recrutement.

Cette nouvelle mouture des LDG, présentée par le SRH, a pour objectif d'aller vers une plus grande convergence interministérielle défini par les circulaires du premier ministre du 10 Mars 2021 et du 22 décembre 2021. Ces circulaires demandaient entre autre la simplification et l'harmonisation des procédures de recrutement.

Actuellement, au MASA, il est prévu trois cycles de mobilité par an, avec un cycle principal organisé chaque printemps, un cycle d'automne et un cycle d'hiver afin de pourvoir les

postes restés vacants. Parallèlement, la procédure dite « au fil de l'eau » permet de pourvoir les postes présentant un caractère d'urgence.

Dans les faits, l'administration constate que le cycle d'hiver n'a jamais pu être mis en place en 2021 et que le « fil de l'eau » est finalement beaucoup plus diversifié qu'envisagé initialement.

Pour Xavier Maire et Laurent Belleguic (sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération), les LDG actualisées visent à répondre aux exigences de convergence interministérielle. Il s'agit d'organiser un seul cycle de mobilité et de consolider le « fil de l'eau » avec une portée plus large en termes de niveau de poste et d'urgence. Cette proposition d'évolution s'inscrit également dans la mise en place, pour le « fil de l'eau », d'un module mobilité dans le SIRH Agorah qui permet de publier les décisions de façon hebdomadaire.

La CFDT est intervenue sur les points suivants :

<u>Délai de publication des postes au « fil de l'eau » :</u>

L'administration prévoit une publication sur 1 mois pouvant être ramené à 15 jours, comme le prévoit la loi de transformation de la fonction publique. Le MASA ne prévoit pas de publication plus longue suivant les périodes de l'année.

Par contre, une nouvelle publication peut être faite immédiatement s'il n'y a eu aucune candidature.

*Pour la CFDT, le délai d'un mois de publication des postes au « fil de l'eau » doit être revu et allongé en fonction de la période de publication notamment pour tenir compte de congés scolaires d'été et de fin d'année.*

Suspension du « fil de l'eau » pendant le cycle de mobilité de printemps :

*La CFDT demande, compte tenu du passage à un cycle unique de mobilité, au printemps, que le « fil de l'eau » soit suspendu pendant le déroulement de cette campagne de mobilité (entre le dépôt des candidatures et l'avis sur les candidatures des structures d'accueil). Cette pause permettrait aux agents de prendre en compte leurs chances d'aboutissement de leur candidature dans le cadre du cycle de mobilité avant de s'engager dans le « fil de l'eau ».*

*Cette mesure permettrait également d'éviter de surcharger les bureaux de gestion déjà en grande tension toute l'année.*

Laurent Belleguic indique que le SRH est en train d'étudier cette pause dans les publications au « fil de l'eau ».

Publication des fiches de postes :

L'administration s'appuie toujours sur des publications via BO-Agri que ce soit pour le cycle de mobilité et le « fil de l'eau ». Les publications des postes vacants sont également faites sur la place de l'emploi public.

*La CFDT demande, d'une part, que les circulaires mobilité ainsi que les fiches de poste soient plus accessibles et attractives et, d'autre part, que l'information des agents quant à l'ouverture des postes soit consolidée au travers d'une communication adaptée et facilement accessible. La mise en place d'un site dédié qui rendrait les postes plus facilement lisibles faciliterait les recherches des agents.*

Xavier Maire indique qu'il plaide pour la mise en place d'un extranet RH qui pour l'instant n'est pas une priorité du MASA.

Recrutement :

*La CFDT demande à ce que le guide de recrutement, dont il est fait plusieurs fois référence dans la proposition du SRH, soit actualisé au regard, précisément, de l'évolution des LGD.*

Xavier Maire s'est dit favorable à la révision de ce guide de recrutement.

*Au-delà du classement du poste dans les groupes de fonction,*

*la CFDT souhaite que le texte de la note de service intègre la mise à disposition des candidats de fiches financières individuelles. La CFDT conseille aux candidats de demander des fiches financières afin de connaître le régime indemnitaire qui leur sera appliqué.*

Xavier Maire indique que cette demande ne peut être retenue compte tenu du travail important que cela occasionnerait pour les RH de proximité.

Droit d'évocation :

*La CFDT demande à ce que le droit d'évocation, qui permet notamment aux organisations syndicales de soutenir les dossiers que les agents leur ont confiés, intervienne après qu'ils aient reçu leur rang de classement et pas avant comme actuellement, afin de pouvoir intervenir sur des avis défavorables non justifiés.*

Xavier Maire ne souhaite pas décaler la période du droit d'évocation afin de ne pas revenir sur les nouveautés de la loi de transformation de la fonction publique et le rôle des CAP en matière de mobilité. Le chef du SRH rappelle toutefois la légitimité des organisations syndicales à saisir à tout moment l'administration pour faire état de la situation individuelle d'un agent qui s'engage dans une démarche de mobilité. Il conclut qu'il n'est pas envisagé, de fait, de

modifier ces règles.

Volet « fil de l'eau » de la mobilité :

*La CFDT demande à ce que soit précisé le mode opératoire de la gestion des candidatures et plus particulièrement sur le rôle des différents acteurs à chaque étape de la procédure.*

*La CFDT souhaiterait une formalisation du droit d'évocation dans la note LDG pour le « fil de l'eau ». Il s'agit d'assurer la transparence de la mise en œuvre du dispositif de mobilité en assurant aux agents la garantie de leurs droits et la bienveillance attendues dans le traitement de leur candidature.*

Jean-Dominique Bayard, qui représentait le RAPS, a précisé l'intervention, pour avis, des IGAPS en aval et en amont de la publication des postes et la prise en compte des priorités légales.

*Sur ce dernier point les organisations syndicales présentes ont fait état de la difficulté de prise en compte des priorités légales pour des agents en situation de mobilité forcée liée à une restructuration et notamment dans le contexte du transfert de l'autorité de gestion du FEADER aux conseils régionaux.*

Xavier Maire, qui ne peut que confirmer l'importance du respect des règles par les recruteurs, propose que les organisations syndicales fassent remonter les dossiers des agents concernés aux bureaux de gestion du SRH.

L'évolution des lignes directrices de gestion est un sujet à fort impact pour les agents dans leur souhait de mobilité et, a fortiori, dans les situations de mobilités subies. Au-delà des évolutions de calendrier, l'enjeu des LGD réside dans la capacité qu'aura l'administration à d'une part consolider l'accompagnement des agents au cours de leur démarche et, d'autre part, d'assurer la professionnalisation des personnels encadrants en matière de recrutement afin d'assurer aux agents la qualité attendue pour le traitement de leur candidature.

La version actualisée des LDG sera présentée pour avis aux organisations syndicales au cours du comité technique ministériel de fin juin.

N'hésitez pas à nous contacter sur ce sujet important pour votre carrière.

# CTM (5 et 6 avril 2022) : SGCD, Influenza, futures instances de dialogue social, télétravail,…

Compte-rendu du Comité technique ministériel, réuni les 5 et 6 avril 2022.

---

# CT des DDI (23 mars 2022)

Ordre du jour du CT des DDI, réuni le 23mars 2022:
Restructuration de service sur le champ des politiques agricoles
Elections professionnelles de décembre 2022
Mesures d'accompagnement en cas d'opération de restructuration des DDI

---

# CTM (8 et 9 février 2022) : discriminations, restructurations, missions, contractualisation, déconcentration…

Compte rendu du comité technique ministériel des 8 et 9 février 2022.

---

# Comité technique des DDI (2 février 2022)

Compte rendu de la réunion du CT des DDI du 2 février 2022

---

# CTSD (4 janvier 2022) : dysfonctionnement des SGCD, Feader, dialogues de gestion, CPCM…

Compte rendu du comité technique spécial des services déconcentrés (DRAAF, DRIAAF et DAAF), réuni le 4 janvier 2022.

---

# Réunion de rentrée avec le ministre (31 août 2021)

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a rencontré les organisations syndicales pour évoquer avec elles les sujets d'actualité de la rentrée.

---

# Comité technique des DDI (27 mai 2021)

Compte rendu de la réunion du CHSCT des DDI du 27 mai 2021.

---

# CTM du 6 mai : jusqu'où le MAA va-t-il déconcentrer la gestion de ses agents ?

Compte rendu de la réunion du CTM du 6 mai 2021.
*[Article mis à jour le 16 juillet 2021.]*

---

# Comité technique des DDI (26

---

# avril 2021)

Compte rendu du comité technique des DDI du 26 avril 2021.

---

# Des SGCD à la peine… et déjà une nouvelle réforme des RH en vue (CTM, 24-25 mars 2021)

Compte rendu du CTM des 24 et 25 mars 2021.

---

# CHSCT des DDI (10 mars 2021)

Compte rendu de la réunion du CHSCT des DDI du 22 janvier 2021.

---

# DRAAF fusionnées : un rapport éclairant du CGAAER… et après ?

Le CT-SD du 11 février 2021 était majoritairement consacré au rapport du CGAAER sur la fusion des DRAAF.

# Rencontre virtuelle entre le ministre et la CFDT (9 février 2021)

Compte rendu de la bilatérale CFDT-ministre de l'Agriculture du 9 février 2021.

# CTM du 28 janvier 2021

Compte rendu du comité technique ministériel du 28 janvier 2021.

---

# Comité technique des DDI (28 janvier 2021)

Compte rendu du comité technique des DDI du 28 janvier 2021.

---

# CHSCT des DDI (22 janvier 2021)

Compte rendu de la réunion du CHSCT des DDI du 22 janvier 2021.

---

# CHSCT des DDI : réunion informelle spéciale Covid-19 (16 décembre 2020)

Compte rendu de la réunion informelle spéciale Covid-19 du CHSCT des DDI.

# DDI : groupe de travail SGCD (15 décembre 2020)

*« Quinze jours avant d'atteindre l'objectif, le parachute n'est pas totalement ouvert… »* Compte rendu du groupe de travail sur les secrétariats généraux communs départementaux.

# CT extraordinaire des DDI (24 novembre 2020)

Ce CT extraordinaire des DDI a été réuni pour rendre un avis sur les projets de décret de création des DREETS/DDETS et des DRAJES.

---

# CTM du 5 novembre 2020

Compte rendu du CTM du 5 novembre 2020.

---

# Secrétariats généraux communs départementaux : l'arrêté de

# restructuration enfin publié

L'arrêté de restructuration pour les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) est paru au *Journal officiel* du 22 octobre 2020.

---

# 1er octobre, 1er CT DDI de l'ère ministère de l'Intérieur

Compte rendu du comité technique central des DDI, désormais sous la houlette du ministère de l'Intérieur, réuni le 1er octobre 2020.

---

# DDI : la CFDT rencontre le secrétaire général du ministère de l'Intérieur (30 septembre 2020)

Suite aux nombreuses questions posées par la CFDT sur les SGCD et l'OTE, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur a souhaité rencontrer une délégation de la CFDT.

---

# La CFDT rencontre le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation (14 septembre 2020)

La CFDT a évoqué avec le nouveau ministre de l'Agriculture les dossiers cruciaux de cette rentrée.

---

# Première réunion d'échange avec Julien Denormandie, nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le 22 juillet, 15 jours après sa nomination, Julien Denormandie a organisé une première réunion d'échange avec les représentants des personnels.

# CT des DDI (9 juillet 2020) : vers une préfectoralisation à

# marche forcée ?

Le comité technique central des DDI du 9 juillet s’est révélé peu propice aux discussions.